Dominique Baert : « Dans l'affaire Tapie, pourquoi faudrait -il que les lampistes paient ? »

samedi 02.04.2011, 17:00 - PROPOS RECUEILLIS PAR ÉRIC DUSSART



Dominique Baert, député-maire de Wattrelos, est l'un des neuf députés signataires de la lettre qui demande la saisine de la Cour de justice de la République dans l'affaire Tapie.

directement

Christine Lagarde, mais au-delà, en creux, c'est Nicolas Sarkozy lui-même qui pourrait être touché.

Le courrier vise le choix de recourir à un tribunal arbitral – composé de trois personnalités privées – plutôt qu'à une cour d'appel. Ce tribunal avait accordé, au bout du compte, 285 ME à Bernard Tapie, hors intérêts et préjudice moral non compris. Ce préjudice moral (versé directement à M. Tapie et non à sa société, cette fois) et net d'impôt s'élevait à 45 millions d'euros. Dans leur courrier, les députés évoquent « un faisceau d'indices suffisant tendant à montrer que les décisions () avaient pour objet de favoriser des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt public. »

Bernard Tapie, lui, dénonce de fausses rumeurs et promet « pour la semaine prochaine » la révélation de nouveaux documents. En attendant, M. Baert, secrétaire de la commission des finances de l'Assemblée, nous explique la démarche du groupe dont il fait partie :

Êtes-vous signataire de la lettre adressée à Jean-Louis Nadal?

« Oui, naturellement. Nous sommes quelques parlementaires un peu plus en pointe, dans ce dossier. Il ne faut pas s'y tromper, c'est une affaire grave! L'affaire Tapie, est une affaire d'état. Deux hauts fonctionnaires sont mis en cause par le rapport de la cour des Comptes. Malheureusement, tout laisse penser que la solution finale trouvée dans ce dossier – le montant extraordinairement abusif de l'indemnité versée à Bernard Tapie – l'a été sur ordre. »

Vous visez donc Mme Lagarde?

« Je n'ai rien personnellement contre Mme Lagarde. Je sais qu'elle fait son travail, même si je suis évidemment en total désaccord avec sa politique, mais nous n'avons pas le choix. Les deux fonctionnaires l'ont dit ouvertement en commission, et Mme Lagarde elle-même l'a reconnu, quand elle a été entendue par la commission des finances : C'est la ministre qui a ordonné le choix d'un tribunal arbitral, au détriment de la justice publique. Je suis sûr de moi : chaque fois, j'y étais. Dès lors, la question est : faut-il que ce soient les lampistes qui paient ? »

D'autres décisions ont déjà été rendues, dans cette affaire

« C'est pour cette raison que les parlementaires que nous sommes demandent la saisine de la Cour de justice de la République, c'est le seul moyen qui reste à notre disposition. Et au delà de la ministre des Finances, qui a courageusement assumé la décision, on peut penser que les consignes venaient de plus haut. A un tel niveau d'engagement des deniers de l'état, la décision vient sûrement du plus haut sommet. Chacun peut comprendre qu'on a sûrement tordu le bras de Mme Lagarde A mots couverts, le rapport de la Cour des comptes accuse la ministre de partialité. Même si elle ne le fait pas avec ces mots-là, c'est bien ce que nous comprenons. Alors que fait-on ? On en reste là ou on essaie de savoir ? »

Bernard Tapie crie à l'acharnement

« Mais on ne peut pas admettre un tel enrichissement sans cause, tout de même ! On parle ici de plusieurs dizaines de millions d'euros sur le dos du contribuable. Imaginez : 280 ME, c'est presque six fois le budget annuel de ma ville de Wattrelos ! Quand je pense que j'en suis à chercher 30 ou 40 000 euros pour l'aide sociale Pour ces raisons, quand Jean-Marc Ayrault m'a soumis ce document en me demandant si j'étais partant, j'ai signé. Mais il ne faut pas s'y tromper : ce n'est pas une décision qu'on prend à la légère »

